



17^{ème} session du groupe de travail de l'examen
Périodique universel (2^{ème} cycle)

5

Palais des Nations, Genève – 22 octobre 2013

DECLARATION DU BURKINA FASO A L'OCCASION DE L'EXAMEN DU RAPPORT DE LA RÉPUBLIQUE DE CENTRAFRIQUE

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso souhaite la bienvenue à la délégation de la République de Centrafrique et la remercie pour la présentation du rapport national de son pays.

La délégation du Burkina Faso salue l'engagement de la République de Centrafrique à coopérer avec les mécanismes des droits de l'homme.

Elle note en particulier qu'en dépit des nombreux obstacles et difficultés auxquels est confronté le pays sous examen, des progrès ont été réalisés par la République centrafricaine pour le renforcement des cadres juridique et institutionnel de promotion et de protection des droits de l'homme.

La délégation du Burkina Faso relève avec satisfaction la révision en 2010 du Code de la Famille de 1997 accordant notamment les droits suivants :

- ✓ les mêmes droits aux enfants naturels que les enfants légitimes ;
- ✓ La participation des femmes à la vie politique ;
- ✓ La promotion de l'égalité entre Homme et Femme ;
- ✓ Incrimination et interdiction de mutilation génitale ;
- ✓ L'adoption d'un plan d'action de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- ✓ L'indemnisation des victimes.

Le Burkina Faso recommande à la République centrafricaine de ratifier les conventions relatives aux droits de l'homme auxquelles elle n'est pas encore partie.

Le Burkina Faso encourage la République Centrafricaine à poursuivre les efforts engagés en matière de recherche de la paix et de la sécurité durable toutes conditions indispensables à la jouissance pleine et effective des droits de l'homme.

La délégation du Burkina Faso invite la communauté internationale ainsi que le Conseil des droits de l'homme à apporter une assistance technique à la République centrafricaine si celle-ci en exprime le besoin.

Je vous remercie.